RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001130823	1ere Gachée: 12:43 (1) Date: 30/10/2026 reap281026161250 Quantité: 5.00 m3 référence commande(2): 03.26.85.98.50		Zone: Transport incompl Véhicule: M05 8x4 BONARD M87 YOHANN
client: 411972 chantier: 197228	SOGESSAE Avenay-Val-d'Or	48 RUE DU VAL CLAIR B.P. 6 51100 06.47.37.59.92 51160 Avenay-Val-d'Or	

ARRIVEE CHANTIER convenue	ARRIVEE CHANTIER réelle	DECHARGEMENT debut	DECHARGEMENT fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE
13:30						00:00

température:
vitesse du vent:
validité:

CONSEILS DE SECURITE:
XI:irritant
en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
PJMRT5D100	REMBLAIS TECHNIQUE				S5	5

ciment(type et classe)	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
		0	

appellation commerciale MORTIER REMBLAIS S5 CEM2 100KG

Propriétés particulières spécifiées

SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE TRANSP INCOMPLET ECO-PARTICIPATION	MAPEAIR OPTIMA 1369	NOM: signature du client:

ajout d'ingrédients sur chantier(9):
type et quantité:
demandeur:

signature:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1